

Tortures dans le Donbass : « ils » savent depuis 2016



[Source : nice-provence.info]

Par Georges Gourdin

Une note de service, parfaitement documentée et datée du 14 décembre 2016, alerte les Pouvoirs publics français sur les innombrables exactions des milices ukrainiennes à l'encontre des populations du Donbass.

Ce document est interdit de reproduction ou de diffusion. Nous ne le reproduirons pas. Nos lecteurs pourront très commodément le télécharger ici (sur le site de l'OFPRA, Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides). Leurs auteurs avertissent en préambule :

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches (DIDR) de l'OFPRA en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'OFPRA ou des autorités françaises. Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

C'est un fait établi : dès 2014, année de la signature des accords de Minsk, les « bataillons de volontaires pro-ukrainiens » commettent des exactions barbares à l'encontre de la population russophone de l'est de l'Ukraine.

L'OHCHR⁽¹⁾, dans un rapport de décembre 2014, signale des cas répétés de détention arbitraire, tortures et disparitions forcées commises par le SBU/SSU et certains bataillons de volontaires pro-ukrainiens à l'encontre des personnes soupçonnées de séparatisme. Des allégations répétées de mauvais traitements du fait des forces pro-ukrainiennes sont

de nouveau signalées dans le rapport de l'OHCHR de mars 2015 et dans celui publié par le Conseil de l'Europe en juillet 2016 ; ce dernier rapport mentionne des allégations de bastonnades violentes, chocs électriques, tentatives ou menaces de viol, simulacre d'exécution, usage probable de substances psychotropes. L'OHCHR, en septembre 2015, présente les mauvais traitements comme une pratique courante pour obtenir des aveux des présumés séparatistes lors de leur procès.

⁽¹⁾ Comprendre en français : HCDH. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme est le principal organisme des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et a pour mandat unique de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme.

Nous sommes en 2015. Les accords de Minsk sont ouvertement bafoués par le régime de Kiev. C'est une institution publique – l'OFPRA – qui le dénonce en s'appuyant sur des preuves multiples qui émanent du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

Qu'ont alors fait la France et l'Allemagne co-signataires des accords de Minsk ? Rien. Ces deux pays, et à travers eux, l'Europe de Bruxelles portent la responsabilité de ces exactions.

Ce constat affligeant pour tous nos dirigeants est conforté par une deuxième étude de l'OFPRA, datée du 13 novembre 2018 – 2018 – que nous avons pu nous procurer. Ce nouveau rapport dénonce les tortures systématiquement associées à l'administration de la justice.

Le plus récent rapport de l'OHCHR sur l'Ukraine, publié le 14 décembre 2016, confirme la persistance de ces pratiques :

« L'OHCHR a rassemblé des éléments suffisamment vérifiés pour conclure que les tortures et mauvais traitements attribués aux forces de sécurité sont étroitement associés à l'administration de la justice dans les affaires relatives au conflit en cours. »

La presse fait également l'objet de harcèlement. On lit, toujours dans ce rapport de l'OFPRA :

Selon l'ONG Amnesty International : *« Dans les zones contrôlées par le gouvernement ukrainien, les personnes et les organes de presse perçus comme exprimant des opinions favorables à la Russie ou aux thèses séparatistes ont été la cible de manœuvres de harcèlement ».*

Le rapport est terrible :

Selon l'OSCE, *« l'usage extensif de la torture et le fait qu'elle soit pratiquée systématiquement prouvent que la torture constitue une stratégie intentionnelle des dites institutions [ukrainiennes] avec*

l'autorisation de leur commandement ». L'introduction du rapport résume les principales pratiques signalées : « Les prisonniers étaient électrocutés, battus cruellement et plusieurs jours d'affilée avec différents objets (barres de fer, battes de base-ball, bâtons, crosses de fusil, lames de baïonnettes, matraques en caoutchouc). Les techniques largement employées par les forces armées et les forces de sécurité incluent le simulacre de noyade et la strangulation avec un « garrot bandériste » ou par d'autres moyens. Dans certains cas, dans un but d'intimidation, des prisonniers étaient conduits sur un champ de mines ou des véhicules roulaient au-dessus d'eux, pouvant entraîner leur mort.. D'autres méthodes consistaient à briser les os (des prisonniers), frapper avec la pointe ou le tranchant d'une lame, brûler avec des objets chauffés au rouge, tirer des balles d'armes à feu. Des prisonniers étaient exposés pendant plusieurs jours à des températures glaciales, privés de nourriture ou de soins médicaux, et souvent contraints d'absorber des substances psychotropes causant de vives douleurs. Une majorité absolue de prisonniers a subi un simulacre d'exécution ainsi que des menaces de tuer ou violer des membres de leur famille. »

L'ONG Amnesty International, dans son rapport annuel de 2014/2015 sur les Droits de l'Homme en Ukraine, mentionne aussi les exactions attribuées aux milices pro-ukrainiennes : « Des cas répétés d'enlèvements par des membres des forces pro-Kiev, particulièrement les groupes désignés comme « bataillons de volontaires » qui combattent aux côtés des forces régulières dans le Donbass, ont été signalés et documentés entre juin et août (2014) dans la région de Louhansk. Ceci inclut des enlèvements d'hommes accusés de collaboration avec les séparatistes et placés dans des lieux de détention improvisés avant d'être relâchés ou remis aux services de sécurité. Dans presque tous les cas, les captifs ont été battus et leurs possessions, y compris des voitures et objets de valeur, saisis par les membres du bataillon ; certains ont dû payer une rançon pour leur libération. »

Ce rapport de 2018 mentionne explicitement l'appartenance des agresseurs ukrainiens à des groupes néo-nazis. Le mot figure dans le rapport. Encore une fois, cette information figure dans le rapport d'un service d'État. Comment alors Macron peut-il avancer face à Poutine qu'il n'y a pas de nazis en Ukraine ? Imaginez l'estime que Poutine peut avoir de notre Président...

Le quotidien américain The Washington Post en juillet 2017, résume les principales actions attribuées à ces groupes et notamment à l'unité paramilitaire C14 : « La récente agression à l'encontre de Stas Serhiyenko, militant anti-guerre et d'extrême-gauche, frappé à coups de poignard, illustre la menace représentée par (les milices d'extrême-droite). Serhiyenko et ses camarades militants estiment que les agresseurs appartiennent au groupe néo-nazi C14 (dont le nom vient d'une phrase de 14 mots employée par les partisans de la suprématie blanche). L'attaque prend place le jour de l'anniversaire d'Hitler et, aussitôt après, le chef de C14 publie une déclaration célébrant l'agression contre

Serhiyenko. »

L'action de ces milices nazies se perpétue avec le soutien du gouvernement ukrainien. Citons toujours :

Le même auteur, dans un article publié en mars 2018 par l'agence d'information Reuters, évoque le problème persistant des violences commises par les groupes d'extrême-droite et de leur impunité : le 28 janvier 2018, environ 600 partisans de la « Milice nationale », un groupe d'extrême-droite comprenant des membres du bataillon Azov, manifestent à Kiev pour réclamer le droit de « maintenir l'ordre par la force ». Le même jour, des partisans de ce groupe perturbent une réunion du conseil municipal de Tcherkassy (Ukraine centrale). C14 et d'autres groupes radicaux, à Kiev et au moins dans 21 autres villes, ont obtenu le droit d'établir une « garde municipale » et de patrouiller dans les rues.

Pour mémoire :



Le drapeau ukrainien, celui de l'OTAN et la croix gammée font bon ménage

Nous sommes en 2018. Tous nos dirigeants sont informés de la situation dans

le Donbass. Ils laissent opérer ces milices barbares qui massacrent et torturent. L'Europe de Bruxelles ferme les yeux sur un massacre qui a fait 15 000 morts.

Voilà pourquoi ces populations considèrent les soldats russes comme des libérateurs

Écrire cela n'est pas de la propagande pro-russe ou pro-Poutine. C'est relater les faits tels qu'ils sont vraiment et non pas tels que nous les racontent les médias de l'oligarchie financière mondialiste.

Ouvrez les yeux ! Et soyez courageux !